

DELIBERATION
**Comité syndical du Syndicat Mixte d'Etudes et de Traitement
des déchets ménagers et assimilés de la Meuse**

nombre de membres : 12

quorum : 0

titulaires présents : 10

pouvoir : 0

ayant pris part à la

délibération : 10

date de la convocation :

9 juin 2023

SEANCE DU 20 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt juin à dix-huit heures, le comité syndical du Syndicat Mixte d'Études et de Traitement des déchets ménagers et assimilés de la Meuse, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de la CC Val de Meuse Voie Sacrée, sous la présidence de Dominique MOUSSA.

2023/06 N°8

Objet de la Délibération :
Projet stand mobile

Présents : Mmes H.OLIVIER, J.ANTOINE, MM. D.MOUSSA, S.OBARA, J-P.COLIN, P.PICHAVANT, B.GILSON, M. P.DEHAND, B.GOEURIOT, P.HENRY

Était excusés : Mme, J-L.DURET, J.PARROT

Suppléants présents :

Vu le rapport de présentation soumis à son appréciation,

Vu la présentation du projet d'un stand mobile sur la prévention des déchets lors de la commission prévention du 6 juin dernier

Considérant qu'il est souhaitable de présenter ce projet lors de l'appel à projet du département de la Meuse, pour obtenir un financement partiel pouvant aller jusqu'à 50% du coût final du projet.

Vu la nécessité de prendre une délibération indiquant la volonté de solliciter une aide du département

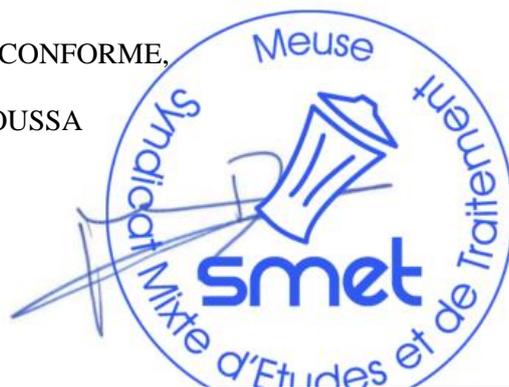
Entendu l'exposé du Président,

Le comité syndical, après en avoir délibéré par un vote à l'unanimité,

DECIDE de présenter ce projet lors de l'appel à projet du département de la Meuse afin de solliciter un financement de l'opération,

CHARGE son Président de la mise en œuvre de cette décision et l'**AUTORISE** à signer toutes les pièces qui s'y rattachent.

POUR COPIE CONFORME,
Le Président,
Dominique MOUSSA



Rendue exécutoire par affichage et envoi à la Préfecture de la Meuse le

Recours, informations des usagers. Si vous entendez contester la présente décision, il vous est conseillé de demander des fiches d'informations établies à votre usage par les services administratifs de la Meuse. Elles vous informeront sur les différentes possibilités de recours, les pouvoirs du juge administratif, la façon de le saisir, les frais d'un recours, etc. Adressées gratuitement sur simple demande par courrier postal ou par téléphone au : Tribunal Administratif de Nancy - 5, Place de la Carrière - C.O. N° 28 - 54036 NANCY Cedex - Tél. : 03.83.35.40.98

